thématiques, on ne sait pas encore combien, disons entre 3 et 5 au plus. L'idéal serait d'avoir des réunions physiques, « en vrai ». Chaque atelier aurait un animateur et un « témoin » pour faire avancer la discussion. L'idée, c'est de réunir des aficionados, mais aussi des bénévoles actifs (médecins, vétérinaires par exemple) ou des professionnels, qu'ils soient représentés par une association ou un syndicat (éleveurs, toreros) ou individuels (empresas), afin que tous puissent leur répondre et expliquer ce qui est possible ou pas et pourquoi. On voudrait aussi que le comité de pilotage de ces ateliers comporte des gens hors du monde des aficionados. On a des idées... Le problème c'est qu'on ne sait pas si les conditions sanitaires permettront la tenue physique de ces ateliers. Si ce n'est pas le cas, on essaiera de faire des interviews par téléphone, ou même des visioconférences.

Justement, ne croyez-vous pas que les travaux – et peut-être même les réponses reçues – risquent d'être faussées par la crise que nous vivons ?
C'est possible, mais d'un autre côté elle nous laisse le temps de mener à bien nos travaux. D'autre part nos conclusions pourraient être appliquées lors d'un redémarrage, ce qui est plus facile que quand il faut modifier quelque chose qui est déjà en fonction. Et puis nous avons pu tirer aussi quelques enseignements, car l'après confinement a été une sorte de laboratoire nous permettant d'observer les différentes initiatives et de voir ce qui a été bien et ce qui ne l'a pas été. Je pense que cela servira. Et enfin, nous avons pu constater que le public n'avait pas forcément répondu comme prévu aux propositions des organisateurs. J'en veux pour preuve les arènes qui n'ont pas fait le plein de la jauge permise, pourtant bien réduite, et au contraire certains festejos, fiestas camperas, novilladas en festival, qui ont été de grands succès. A mon avis, il y aura moins de public sur les tendidos l'an prochain, ne serait-ce que parce que la corrida est un spectacle cher et que beaucoup de gens connaissent des difficultés économiques. Ça aussi il faudra en tenir compte.

Alors ne croyez-vous pas que les organisateurs devraient se tourner vers des cartels moins onéreux, mais avec des toros de respect et si possible de garantie, au moins sur le papier ?
A la FSTF, nous sommes très à cheval sur l'éthique, et ça a d'ailleurs été le thème de notre dernier congrès. C'est la chose primordiale à respecter. Après, c'est bien sûr aux empresas de juger comment ils pensent au mieux remplir leurs arènes.

On a quand même l'impression que nombre d'entre eux n'ont pas tout compris. Quand on voit les retransmissions de certaines corridas cet été en Espagne, c'est indigne ! Quant aux cartels proposés, on ne peut pas dire que l'imagination soit au pouvoir !
C'est vrai que ce sont toujours les mêmes ou à peu près, et que les gens se lassent. Beaucoup aussi n'ont pas compris ces corridas en solitaire ou en mano a mano quand il y a tant de toreros au chômage. Ça aussi ça fait partie de l'éthique. Le sous-titre de notre congrès était : « la corrida au XXI[ème] siècle sera éthique ou ne sera pas ». Et c'est bien parce que nous en sommes persuadés que sont nés les Etats Généraux. Mais pour répondre complètement à votre question, j'ai bien peur que, si rien ne change, une partie du public ait perdu l'habitude, ou même l'envie, d'aller aux arènes, et je crois que ce sera d'autant plus vrai que la corrida aura lieu hors d'un contexte festif.

Et vous pensez donc que ces Etats Généraux vont permettre que les choses changent ?
On ne croit pas au Père Noël, mais on est persuadé qu'on apportera une pierre essentielle à l'édifice. Au printemps, il sera temps de faire la synthèse de tout ce qui aura émergé des questionnaires puis des ateliers. Ce qu'on voudrait, c'est faire des arbitrages sur les points essentiels qui se seront dégagés des ateliers, de manière à ce que quelques idées fortes puissent être rapidement mises en œuvre.
Si vous permettez, je voudrais en profiter pour remercier ici tous les participants à nos Etats Généraux, certains résidant fort loin, au Japon ou en République Dominicaine. On a eu aussi un ancien forcado qui vit maintenant en France, et également des coureurs d'encierros. Tous nous ont adressé des messages d'encouragements, même si pour certains le doute subsiste sur la mise en application de nos idées.

Et bien, plus que jamais, c'est à vous de leur montrer qu'ils ont tort !

Entretien réalisé le 7 octobre 2020
par Yves Charpiat

1 *UVTF = Union des Villes Taurines de France*
2 *ONCT = Observatoire National des Cultures Taurines*
3 *UCTPR = Union des Clubs Taurins Paul Ricard*
4 *UCTF = Union des Clubs Taurins de France*
5 *CTEM = Commission Technique Extra Municipale*

Histoire et victoires de la FSTF

Dès son introduction en France au XIX[ème] siècle la corrida à l'espagnole a focalisé les oppositions des protecteurs des animaux et connu les premières interdictions. De cette histoire tumultueuse est née, à l'initiative des aficionados, une organisation propre à la France fédérant les clubs taurins déjà existants afin de constituer une force d'action. C'est ainsi, après plusieurs tentatives, que nait le 6 mars 1910 la **Fédération des Sociétés Taurines de France**.
Si les courses de taureaux bénéficient en France d'une reconnaissance légale, la corrida n'a jamais été intégrée à l'organisation administrative du pays comme c'est le cas en Espagne par son rattachement à un ministère de tutelle. En effet le statut officiel de fédération sportive accepté pour les deux autres pratiques tauromachiques, la course landaise et la course camarguaise lui a été refusé. C'est pourquoi la FSTF a obtenu que les villes taurines se regroupent en une association pouvant « légiférer » et contrôler : l'**Union des Villes Taurines de France** dont le statut associatif est cependant plus aléatoire que ne l'aurait été une fédération reconnue par l'État.
Mais avant la création de l'UVTF en 1966, la FSTF exerçait son influence dans les arènes et hors des arènes, dans les prétoires, résistant aux gouvernements, aux préfets et aux forces publiques. C'est ainsi qu'elle ressentit la nécessité de réglementer la corrida et saisit l'opportunité d'organiser la tauromachie abandonnée aux entrepreneurs de spectacles pas toujours scrupuleux. Forte de ses statuts qui lui fixent trois objectifs : ***défendre la corrida, défendre son éthique, défendre les droits et les intérêts matériels et moraux de ses adhérents et du public aficionado***, elle s'est engagée pendant plus de quarante ans de lutte. Ainsi, c'est la FSTF qui a obtenu :
– le vote primordial de la **loi du 24 avril 1951** à l'initiative de deux députés de la Gironde sur sollicitation du Président de la FSTF. Cette loi édicte que « *la présente loi* (de protection animale) *n'est pas applicable aux courses de taureaux lorsqu'une tradition ininterrompue peut être évoquée* ». C'est le fondement actuel de l'article 521 du code pénal renforcé par la jurisprudence constante des tribunaux et consacré par la décision du Conseil Constitutionnel déclarant la corrida conforme.
– le 20 novembre 1963 l'**accord du ministère espagnol** compétent pour encadrer les conditions d'exportation des taureaux de combat avec l'établissement du certificat vétérinaire, l'attestation de l'éleveur garantissant l'intégrité de ses bêtes et l'apposition de scellés sur les «*cajones*» de transport.
– l'**engagement de réunir toutes les villes taurines** pour réglementer la corrida en France, engagement pris au cours d'un congrès de la FSTF et à l'initiative du maire de Roquefort des Landes, réprouvant les pratiques d'»*afeitado*», et du maire d'Arles.
– la **création de l'UVTF** le 13 février 1966, la FSTF participant à l'élaboration de son règlement interne
– au Congrès international de Séville de 1966 **le marquage de l'année de naissance** garantissant ainsi l'âge réglementaire des animaux.
– le **premier Règlement Taurin Municipal Français** rédigé par ses membres et avalisé par l'UVTF. Il est la transcription du règlement espagnol avec certaines particularités nationales, telle l'instauration auprès du maire d'une **Commission Technique Extra-Municipale** (CTEM) ou encore le contrôle aléatoire des cornes.
– la **création du Corps des Présidents et Alguazils de Corridas** visant à créer des outils d'aide à la décision et à investir le champ de la formation de ses membres, souhaitant son inscription dans le règlement. (Le CPAC est lié par convention avec son alter ego en Espagne, l'ANPTE. Il produit également des outils pédagogiques à destination du public afin de faciliter la compréhension de la corrida ; par exemple le document intitulé « la présidence répond à vos questions ».)